



General Fisheries Commission
for the Mediterranean
Commission générale des pêches
pour la Méditerranée



PROJET « VERS DES SOLUTIONS AUX INTERACTIONS ENTRE COMMUNAUTÉS DE PÊCHEURS ET CETACÉS DANS LES EAUX MAROCAINES ET TUNISIENNES »

APPEL A CONSULTANTS POUR ASSURER UNE MISSION D'ASSISTANCE TECHNIQUE

1. CONTEXTE

Conscients des enjeux environnementaux, les pays riverains de la Méditerranée se sont engagés, dans le cadre de ces différents accords de coopération régionale à diminuer les impacts des interactions entre les activités de pêche et les espèces menacées concernées (captures accidentelles par les engins de pêche en activités ou abandonnés, surexploitation des ressources disponibles par la pêche). Certaines de ces espèces, en particulier les cétacés, entrent en compétition avec les pêcheurs en se nourrissant d'espèces marines d'importance commerciale, occasionnant parfois des dommages dans les filets de pêche pour y prélever des proies (déprédation). Cet impact crée une source de conflit avec les pêcheurs, souvent impuissants à préserver leur outil de travail. Cette situation entraîne une hostilité de la part des pêcheurs envers lesdites espèces ce qui est de nature à rendre plus difficile les efforts de conservation.

Établi sous les auspices de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (PNUE/CMS), l'Accord sur la Conservation des Cétacés de la Mer Noire, de la Méditerranée et de la zone atlantique adjacente (ACCOBAMS) est un accord intergouvernemental visant à atteindre et maintenir un état favorable de conservation des cétacés par la mise en œuvre de mesures de conservation coordonnées. Le Secrétariat Permanent de l'ACCOBAMS, basé à Monaco, assure la coordination de la mise en œuvre de l'Accord et fournit une assistance aux Parties Contractantes.

La Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM) est une organisation régionale de gestion des pêches – établie sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) – qui a comme objectif principal d'assurer la conservation et l'utilisation durable du point de vue biologique, social, économique et environnemental des ressources biologiques marines ainsi que le développement durable de l'aquaculture en Méditerranée et mer Noire. La CGPM a comme fonction clé d'adopter des recommandations contraignantes pour la gestion de la pêche et de l'aquaculture et assister les États riverains pour qu'ils soient sur un pied d'égalité. La politique et activités de la CGPM sont mises en œuvre à travers son Secrétariat, y compris à travers une étroite collaboration avec des organisations partenaires.

Dans ce contexte, les Secrétariats de l'ACCOBAMS et de La CGPM ont reçu un appui financier de la Fondation MAVA pour la mise en œuvre du projet « Vers des solutions aux interactions entre communautés de pêcheurs et cétacés dans les eaux marocaines et tunisiennes » (appelé ci-après « projet MAVA Déprédation ») qui vise à répondre à l'objectif stratégique de réduire les interactions entre les cétacés et les activités de pêche.

Ce projet vise à adresser la déprédation par les grands dauphins dans les pêcheries à la senne aux petits pélagiques et évaluer l'interaction avec les activités d'aquaculture. Il a été conçu pour assurer la poursuite des activités engagées dans le cadre des actions pilotes du projet d'atténuation des interactions entre espèces marines menacées et les activités de pêche mis en œuvre entre 2015 et

2017, en particulier l'action pilote « Atténuation des interactions négatives entre les espèces marines menacées (Delphinidés et Oiseaux marins) et les activités de pêche des petits pélagiques dans la région de Kélibia » mise en œuvre en Tunisie¹.

La coordination de ce projet est assurée par les Secrétariats de l'ACCOBAMS et de la CGPM. Le CAR/ASP collabore dans cette coordination pour la mise en œuvre des activités en Tunisie qui seront mises en œuvre par les partenaires scientifiques nationaux Institut National Agronomique de Tunisie (INAT) et Institut National des Sciences et Technologies de la Mer (INSTM), en coordination avec la Direction Générale de la Pêche et de l'Aquaculture (DGPA).

Dans le cadre de ce projet, il est prévu que deux experts apportent un soutien technique à l'équipe scientifique du projet dans la mise en œuvre de ses activités :

- un expert en technologie des engins de pêche,
- un expert en acoustique sous-marine et utilisation de répulsifs acoustiques.

Ces experts seront recrutés par le Secrétariat de l'ACCOBAMS et travailleront sous la supervision conjointe des Secrétariats de l'ACCOBAMS et de la CGPM, en coordination avec l'équipe scientifique du projet.

Le présent document a pour objectif de décrire l'organisation de la mission des experts, les produits attendus ainsi que les conditions de soumission des candidatures.

2. OBJECTIF DE L'APPEL

L'objectif général de la mission d'assistance technique est d'apporter un soutien technique à l'équipe scientifique du projet MAVA Déprédation en Tunisie dans la mise en œuvre de leurs activités. En outre, les experts apporteront conseil et soutien aux Secrétariats de l'ACCOBAMS et de la CGPM sur les aspects techniques se rapportant à la conduite des activités du projet.

3. DESCRIPTION DES TACHES

Il est attendu de l'expert(e) en technologie des engins de pêche :

- Participation à une journée de consultation des professionnels afin d'échanger avec eux sur les problèmes rencontrés et les solutions d'atténuation envisagées. Cette rencontre sera organisée en avril 2019 (dates à définir avec l'équipe scientifique) ;
- Conseil et assistance auprès de l'équipe projet dans l'évaluation des interactions sennes / grands dauphins ;
- Formulation de recommandations relatives à la gestion/manipulation de l'engin de pêche pour limiter les risques d'interactions.

Il est attendu de l'expert(e) en acoustique sous-marine et utilisation des répulsifs acoustiques :

- Assistance et formation de l'équipe projet dans l'utilisation des équipements acoustiques pour suivre le comportement des dauphins à proximité des engins de pêche (Sound trap click detector/hydrophone) et l'interprétation des résultats ;
- Conseil auprès de l'équipe projet dans la mise en place des protocoles d'expérimentation, comme par exemple avec les répulsifs acoustiques.

¹ Le rapport de cette action pilote peut être transmis sur demande auprès du Secrétariat de l'ACCOBAMS.

4. ORGANISATION DE LA MISSION

La durée de la mission couvre une période allant de la signature du contrat jusqu'à fin 2020. Sur cette période, il est prévu plusieurs missions en Tunisie pour assister l'équipe scientifique du projet dans la mise en œuvre des activités.

En premier lieu, **il est prévu que les experts de l'assistance technique participent à une première réunion de coordination avec l'équipe scientifique du projet afin d'élaborer une feuille de route conjointe définissant les objectifs et planification des missions ultérieures suivant le plan de travail du projet.** Dans la mesure du possible cette première mission sera organisée en avril/mai 2019.

D'un point de vue administratif, un contrat sera établi par le Secrétariat de l'ACCOBAMS pour chaque consultant dans la limite de 40 jours maximum de travail à 250 euros/jour d'ici fin 2020.

Les paiements seront effectués sur présentation de factures détaillées basées sur le nombre de jours de conseil effectivement réalisés.

La prise en charge des frais des différentes missions en Tunisie sera assurée par le Secrétariat de la CGPM suivant les règles en vigueur au Secrétariat de la CGPM.

5. PRODUITS ATTENDUS

Il sera attendu des consultants qu'ils remettent :

- ❖ A l'issue de la première mission : une feuille de route élaborée avec l'équipe scientifique du projet présentant les objectifs et planification des missions ultérieures
- ❖ Des rapports de mission après chaque mission, incluant des recommandations
- ❖ Un rapport final de synthèse du travail réalisé pendant la mission, incluant des recommandations.

6. TERMES ET CONDITIONS DE L'APPEL

Les propositions peuvent être soumises par des consultants individuels ou par des organisations qui seront contractuellement le vis-à-vis du Secrétariat Permanent de l'ACCOBAMS pour toutes les tâches liées à la mission.

Les candidats doivent justifier des éléments suivants :

Pour l'expert en technologie des engins de pêche :

- Diplôme en sciences halieutiques ou en biologie/écologie marine (niveau Master minimum) ;
- Expérience confirmée en :
 - i. technologie des engins de pêche ;
 - ii. gestion des pêches ;
 - iii. suivi et atténuation des interactions entre les espèces vulnérables et les pêcheries ;
- être :
 - i. Expert des pêcheries de Méditerranée, en particulier celles ciblant les petits pélagiques ;

- ii. Familier des questions d'interactions entre cétacés et activités de pêche – une expérience antérieure traitant de la déprédation serait un atout ;
- iii. Capable de travailler efficacement et en harmonie avec des personnes de nationalités et de cultures différentes ;
- iv. Capable d'organiser son travail, de planifier et de hiérarchiser les charges de travail et de respecter les délais ;
- parler couramment français (obligatoire) ;
- avoir d'excellentes compétences interpersonnelles, en particulier dans des contextes multiculturels / multilingues.

Pour l'expert en acoustique sous-marine :

- être diplômé en sciences de l'ingénieur ou en sciences physique (niveau Master minimum) ;
- expérience confirmée en :
 - i. acoustique sous-marine, en particulier acoustique passive
 - ii. répulsifs acoustiques (pingers)
- être :
 - i. Familier des questions d'interactions entre cétacés et activités de pêche – une expérience antérieure traitant de la déprédation serait un atout ;
 - ii. Capable d'accompagner l'équipe scientifique dans le choix d'instrumentations acoustiques adaptées et pour la définition d'outils d'analyse ;
 - iii. Capable de maîtriser les outils de traitement des données acoustiques sous-marines (détection, localisation, classification et dénombrement des individus) ;
 - iv. Capable de travailler efficacement et en harmonie avec des personnes de nationalités et de cultures différentes ;
 - v. Capable d'organiser son travail, de planifier et de hiérarchiser les charges de travail et de respecter les délais ;
- parler couramment français. La maîtrise de l'arabe serait un atout ;
- avoir d'excellentes compétences interpersonnelles, en particulier dans des contextes multiculturels / multilingues.

7. SOUMISSION DES CANDIDATURES

Les candidatures sont acceptées séparément pour chaque profil, il n'est pas attendu d'offre combinée.

Les consultants intéressés doivent soumettre leur CV au Secrétaire Exécutif de l'ACCOBAMS (fcdescroix@accobams.net) et, en copie, à la Chargée de projets (cleravallec@accobams.net) au plus tard le 15 mars 2019.

Pour toute information complémentaire, clarification ou communication à propos du présent appel à propositions, les candidats peuvent écrire à fcdescroix@accobams.net et, en copie, à cleravallec@accobams.net.